



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
Budget CCAS**

Préambule

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget par le Président.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Président et au comptable public.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 du CCAS de la commune de Lanvéoc, qui sera projetée en conseil d'administration au cours de sa séance du 1^{er} avril 2025.

Cette note sera jointe à la délibération par laquelle le conseil d'administration sera invité à approuver le CFU et l'affectation des résultats associés.

Elle sera accessible sur le site de la commune et pourra être consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

1/ EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2024

Le tableau ci-après retrace l'exécution budgétaire et les résultats affichés à la clôture de l'exercice 2024.

Le budget CCAS ne présente pas de section d'investissement.

Le budget CCAS possède une régie gérée avec un compte DGF en lien avec l'organisation du voyage senior.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	27 438,48	27 438,48
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	28 845,50	28 845,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	39 220,00	39 220,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	34 202,79	34 202,79
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-5 357,29
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	11 781,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	0,00	6 424,23
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	0,00	6 424,23

Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2024

- Les recettes de fonctionnement (réelles)

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2024 s'élève à **28 845.50 €**

- Les dépenses de fonctionnement (réelles)

Le montant des dépenses de fonctionnement enregistré en 2024 s'élève à **34 202.79 €**.

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 négatif de - 5 357.29 € (contre un résultat positif de 8 597.88 € sur l'exercice 2023).

La régie du voyage seniors s'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Le déficit s'explique par l'absence d'une subvention d'équilibre de la commune en 2024.

1/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Fonctionnement</i>	<i>Budget total</i>	<i>Réalisé total</i>
Dépenses	39 220,00	34 202,79
Ch. - 011 Charges à caractère général	37 000,00	33 364,05
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	220,00	171,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	2 000,00	667,74

Le chapitre 11 correspond aux dépenses liées au voyage seniors organisé chaque année et au repas des seniors de plus 75 ans.

Les 9 membres du CCAS sont soumis à la cotisation URSSAF, payable chaque année au chapitre 012.

En 2024, il est constaté une augmentation des demandes de secours (chapitre 65) par rapport à l'année dernière (190.40 € en 2023)

2/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Fonctionnement</i>	<i>Budget total</i>	<i>Réalisé total</i>
Recettes	39 220,00	28 845,50
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	11 781,52	
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	25 000,00	26 315,50
Ch. - 74 Dotations et participations	2 428,48	
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	10,00	2 530,00

Les recettes de fonctionnement sont constituées du report d'excédent de l'année n-1 et des encaissements pour le voyage senior.

Le Président,

Christine LASTENNET.